



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 MAI 2019

Date de convocation :

16/05/19

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Philippe PIQUÉ (à Mr Frédéric CRAVO) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/44 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAMPING.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de pouvoir annuler des créances non payées, à admettre en non-valeur.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 6063-020 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 011	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6541-020 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 65	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R 7063-020 – Redevance et droits des services de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
TOTAL 65	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	10 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €
Total GENERAL	8 500,00 €		8 500,00 €	

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** la DM n°1 détaillée ci-dessus
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 mai 2019

Le Maire,

William BURGHOFFER

